

Où est la plaque d'identification ?

Pour les modèles à trois roues DX2 et DXS, la plaque d'identification (autocollant blanc) se trouve sur le côté droit du véhicule, sous la plateforme de chargement arrière.

Les tricycles de type CLASSIC et DX sont équipés d'une plaque d'identification (autocollant blanc) située sur le châssis du véhicule, sous la colonne de direction, à droite.

Vous trouverez la plaque d'identification (autocollant blanc) des modèles à quatre roues PLUS et PLUS II sur le côté droit du véhicule, légèrement au-dessus du rétroviseur extérieur droit, sur la face intérieure du montant latéral.

La vitesse maximale du véhicule est indiquée sur la plaque d'identification derrière la désignation Vmax.

- OAC Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière
- OAV Ordonnance sur l'assurance des véhicules
- OCR Ordonnance sur les règles de la circulation routière
- OETV Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers

Les conseillers en mobilité et le personnel administratif de KYBURZ Switzerland AG se tiennent à votre disposition pour vous renseigner en cas d'incertitude. Prenez contact avec nous !

Cet aperçu décrit la situation juridique en Suisse.
Dans d'autres pays, les réglementations en vigueur doivent être respectées.

Status : Mai 2024 / Sous réserve d'erreurs et de modifications légales
Une version actualisée est disponible sur www.kyburz-switzerland.ch/legal
777887.01

Dispositions légales pour les véhicules KYBURZ DX2, DXS et PLUS roulant à une vitesse maximale de 10, 20 respectivement 30 km/h

Cette brochure contient des informations relatives aux dispositions légales applicables en Suisse pour les véhicules KYBURZ mentionnés dans le titre.

Ceci n'est pas un document officiel. Ce dépliant a été conçu pour votre information personnelle, ainsi que pour vous aider à clarifier certains points, si nécessaire, en cas de contrôle par un/e agent/e de la circulation.